

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 5

Artikel: A propos du 24 janvier : sixième et dernier article
Autor: Mogeon, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 31 janvier 1914 : Passetemps d'hiver (V. F.). — Tiuvetta à l'abbayé d'Ouron (Marc à Louis). — A propos du 24 janvier (L. Mogeon). — La saocesse ad « tzergetzet »

PASSETEMPS D'HIVER

L'ANNÉE commence bien ! » me disait un paysan de mes voisins, par quoi il entendait qu'il fait le temps neigeux et froid souhaité en ce moment-ci à la campagne ainsi qu'au vignoble. L'année commence bien, se disent sans doute aussi les Combiens, les Ormonans, les Damounais, tous les montagnards aimant l'ordre dans les saisons. Et à plus forte raison les lugeurs, skieurs et patineurs doivent-ils penser comme eux ; peut-être même voudraient-ils voir la neige et la glace durer la moitié de l'année. Il est de fait que pour eux les hivers de sorte sont pures délices. Ouvrez les quotidiens de janvier : vous ne lirez que relations de courses de skis ou de bob, de concours de patinage, hockey, curling, bals et autres jeux sur les lacs et étangs gelés. Adieu les longues veillées d'antan à la flamme de l'âtre ! Il y a belle lurette d'ailleurs que l'âtre a fait place aux radiateurs du chauffage central, ou tout au moins aux calorifères.

Sitôt que les monts se parent de leur manteau d'hermine, l'animation disparaît de la plaine. Les Avants, Leysin, les Ormonts, Chesières, Villars, Gryon, les Plans, le Pays-d'Enhaut, Saint-Cergues, La Vallée de Joux, Sainte-Croix, les Rasses, la lui volent. Tout en cultivant le bourgeon de la vanité chez les patineurs, coureurs et sauteurs, petits et grands, dont ils publient les noms en toutes lettres, les journaux célèbrent avec raison la beauté de ces régions, oasis de lumière dans le désert des brumes. Et l'on y monte pour retrouver le soleil, la vie, la joie, et tous ceux qui savent se tenir sur une paire de skis se mêlent aux ébats des montagnards et des Anglais.

Le ski, voilà le grand agent de cette métamorphose dans nos habitudes. Le bob, les crémaillères alpestres, l'industrie hôtelière ne viennent qu'après. Chose étonnante, cet engin si simple, si pratique, en usage depuis des siècles dans la Scandinavie et la Russie du nord, ne s'est implanté chez nous que depuis peu. Il y a une vingtaine d'années, seuls deux ou trois touristes en usaient. Allez aujourd'hui sur les hauteurs, les skieurs s'y comptent par milliers. Une fois qu'ils s'en sont chaussés, adultes des deux sexes, facteurs, douaniers, guides, chasseurs, écoliers et écolières ne conçoivent plus qu'on chemine autrement. Car si le ski cause d'indicibles joies aux virtuoses des glissades, il est tout aussi apprécié des bonnes gens dont l'âge est moins sensible à la griserie de la vitesse et qui se contentent de promenades sans obstacles. Amants de la nature — les skieurs le sont tous, peu ou prou — ils recherchent les échappées sur l'horizon de nacre, le noble galbe

des cols, des épaules et des croupes, et, plus près d'eux, la splendeur des neiges diamantées, des sapins qu'argente le givre et qu'allument les feux de l'aurore, la mollesse des combes, couches virginales ayant pour rideaux l'ombre bleue des forêts ; et ces spectacles illuminent pour longtemps leurs yeux et leur laissent au cœur une de ces émotions comme on n'en a qu'au contact de ce qui est grand et beau.

La jeunesse, bien sûr, est moins éprise de paysages. Mais quelle provision de santé et de belle humeur n'emmagasine-t-elle pas en glissant et en sautant sous le ciel bleu, au bon air ensoleillé ! Félicitons-nous de la voir se livrer à ces passetemps ignorés de nos pères ; si les traditions en souffrent, l'avenir de la race ne pourra qu'y gagner. V. F.

La preuve. — Deux bons Vaudois rentraient d'une course à la capitale. Ils avaient, à Lausanne, rencontré pas mal d'amis et de connaissances, avec qui, naturellement, il avait fallu « boire un verre ». « Il y avait ! », comme on dit ici.

En wagon, l'un d'eux, très loquace, évoquait avec attendrissement des souvenirs de jeunesse. Le second, qui semblait plus sensible aux effets du nouveau et dont la langue était pâteuse, somnolait.

— Dis donc, François, à propos, quel âge as-tu ? demande le premier.

— Quoi ?...

— Je te demande quel âge tu as ?

— Moi ?...

— Oui !

— Eh ! eh !.. je suis de... 46.

— Allein, patifou, te n'a pas 67 ans !

— J' t' dis que... que j' suis... de ... d' 46.

— Ah ! bin, ma foi, on le dirait pas. Sais-tu que tu es, ma foi, bien conservé.

Alors, le sexagénaire, piquant de la tête dans la poitrine de son ami :

— C'... c'est l' bonn' c'duite !

TIUVETTA A L'ABBAYE D'OURON

L'AI avâi grand teimps que Tiuvetta n'avâi min refê d'abbayé et s'ein einnoyve. Sti tsautein passâ, sê de dinse : « Tê bourlâi po on tadiê que su ! vé laissi corre mè z'abbayé. Su de cliiaque de Biman, dâi duve de Savegny, de cliiaque de Foré et de l'abbayé de la montagne pè Ouron. Sti an, faut que i'aullo à Ouron po revêre lè z'ami ». Et, devè lo né, raconte l'afère à sa fenna, la granta Marienne à Troblion.

Ma fâi, la Marienne fut pas tant conteinta, pè la mau que ti lè coup que son Tiuvetta l'allâve à fîta, ne pouâve pas revenî sein fîre malado. Bèvessâi pas tant, mâ ne pouâve pas supportâ. Lâi fâ dan bin dâi recoumandachon et lâi dit dinse : « Va, ma tsouye-tè ! Te sâ bin que te n'î pas on hommo à bâire et que, quand t'a bu, t'î fliiappi po houit dzo. N'âmo rein tant cliiau camamille que faut bailli âi z'hommo quand l'ant traub. M'einlêvâi se t'î mau fotu, se t'è

fè pas tot parâ lèvâ. Einfin tsouye-té et pu lè bon ! »

Et mon Tiuvetta l'è z'u per Ouron, du iô l'è rarrèvâ outre la né pas pi tant sou ma malâdo quemet on tsin.

Se l'a ètâ couenâ pè sa fenna quand lè que l'a vu biévo quemet dau fremâdzo frais, vo lo laisso à peinsâ. Na rein z'u à fère qu'à s'einfatâ dein lo lhi, à sè fère tot petit, tot retrain, à dzemelhî, et à dremi à l'hotet dau Tiu-Verî.

Lo leindèman matin, la fenna sè lâivè et mon Tiuvetta assebin, que n'a pas voliu que sâi de d'ître traub malado, mâ que l'ètâi tot moindro et vegnâi tot passâ dâi momeint, que la Marienne cein la fasâi rire. Savâi prau qu'ein voliâve pas mourî.

Le saillant ti lè doû, ion po coudhî balhî âi bite, l'autro po betâ fro lè dzenelhie.

Quand lè que la porta de la dzenelhie fut âoverta, lè dzenelhie saillant ein tsanteint et, grantenet aprî, lo pâo (coq), que l'ètâi vilhio et cassâ. Sti matin que vo dio, semblbliave oncora bin mé impoteint que de cotouma. Pouâve pas âinan et l'avâi quâou vergogne de guegnî sè dzenelhie.

Quand la fenna vâi eili pouôro pâo dinse pou crâno, dè coûte sè dzenelhie tote motsette et quand vâi assebin que son Tiuvetta lo guegnîve, lâi fâ dinse :

— Eh ! mon pouôro pâo, prau su que t'î z'u assebin à l'abbayé d'Ouron.

MARC A LOUIS.

L'héritage. — Deux vieilles filles d'un village du nord du canton, deux sœurs, avaient fait un héritage. Le syndic de la commune, qui en avait été informé avant les intéressées, se fit un plaisir d'aller tout de suite leur annoncer l'heureuse nouvelle.

— Ti possible ! Mossieu le syndic laquille vous nous dites là ! s'exclamèrent en chœur les deux bonnes femmes ! Eh ! quel bonheur ; on va au moins pouvoir, à présent, s'accorder du café à un franc vingt la livre !

A PROPOS DU 24 JANVIER

Sixième et dernier article.

Le 7 février, le citoyen Solliard expose à l'Assemblée provisoire qu'il a remarqué, dans plusieurs endroits, le mélange des couleurs rouge et blanche à la couleur verte, seul signe distinctif du citoyen vaudois. Défense est faite de porter d'autre couleur que la verte.

Le 9 février, l'Assemblée dédaigne de prendre des mesures contre la « jeunesse vaudoise » qu'on lui dit quitter le pays pour se rendre chez les « oligarques bernois ».

Ce même jour, en effet, on affiche furtivement à Lausanne une proclamation de l'avoyer de Berne, proclamation où l'on essaie de donner le change aux Vaudois en leur promettant, s'ils restent bien sages, toutes espèces de choses : l'amélioration de la constitution, l'accès aux charges publiques, etc.

Mais il était écrit dans la destinée que l'effigie de l'ours de Berne devait définitivement disparaître des bords du Léman et que le Pays de Vaud serait incorporé à la République une et indivisible en attendant de devenir le canton du 14 avril 1803.

Le 8 février, un courrier extraordinaire avait apporté de Paris le projet de constitution de la République helvétique une et indivisible. Plusieurs exemplaires en étaient distribués au sein de l'Assemblée qui, le lendemain, acceptait avec enthousiasme les textes préparés par Ochs et revus par le Directoire :

« La chute de l'oligarchie de Berne et de ses compagnes n'est plus douteuse. La formation du Pays de Vaud en République indépendante et la révolution de Basle étaient des préliminaires indispensables... » écrit de la Harpe.

C'est ici qu'il faut bien s'entendre. Cette république indépendante a-t-elle été « proclamée » jusqu'à présent par quelqu'un d'autre que le Comité de Réunion ou l'acte de l'Assemblée provisoire que nous avons transcrit et qui porte la date du 24 janvier lui équivalait-il en bonne et due forme ?

« Depuis le jour où, après avoir proclamé leur indépendance les représentants des Vaudois se réunirent pour assurer le bonheur général, aucun jour (il s'agit du 9 février) n'offrit un plus grand intérêt. 9^{me} février, tu resteras à jamais dans nos cœurs... » (Page 47 du Bulletin de 1798).

Encore une fois, rien dans les procès-verbaux et toutes les autres pièces que nous avons consultées n'indique que l'Assemblée provisoire ait, antérieurement à cette date, du 9 février, « proclamé l'indépendance du Pays de Vaud ». Nous savons que le 10 février, c'est-à-dire une fois le projet de constitution de la République helvétique une et indivisible adopté, une nouvelle proclamation intervient qui, cette fois, dissipe toute équivoque et prouve qu'on veut en finir et qu'on le dira carrément. La pièce définitive du procès débute par ces mots, et sous ce titre :

« Proclamation formelle de l'indépendance du Peuple vaudois.

» L'Assemblée représentative du Pays de Vaud, cédant à un mouvement spontané et voulant confirmer plus solennellement sa volonté déjà prononcée depuis longtemps a proclamé avec enthousiasme : L'INDÉPENDANCE DU PEUPE VAUDOIS (Voir Protocole des séances et Bulletin). Chose curieuse, Verdeil qui aurait dû reproduire ces lignes et mentionner le fait (tome III, p. 286 et suivantes) n'en a rien fait, il donne tout au long pourtant le récit de ce qui se passa les 9 et 10 février.

Si les Vaudois font bien de célébrer le 24 janvier comme la date où ils déclarèrent, sur la place publique, dans des cortèges, la cocarde verte à la boutonnière, et sous les yeux bienveillants de leurs députés en train de mûrir leur résolution, vouloir s'émanciper de la tutelle bernoise, ils ne doivent pas oublier non plus les dates importantes des 9 et 10 février, du 10 février surtout, puisque c'est ce jour-là que l'autorité légale ou extra légale consacre par un vote mémorable l'indépendance du Pays de Vaud, tel que cela ressort des documents renfermés aux Archives. Il semble que le Vaudois, né bon enfant et aussi un peu roublard se soit dit : D'accord, nous ne voulons plus de Berne, mais n'allons pas plus vite que les tambours : on arrivera à temps.

L. MOGEON.

Le nouveau pasteur. — Alo, François, comment que ça va, avec votre nouveau pasteur ?

— Oh ! bien voilà... il est bien genti ; mais y nous paraît un peu porté sur la religion. E.

* C'est nous qui soulignons.

Gavotte et Menuet. — Emile Frey, op. 10. N° 1, Gavotte. — N° 2, Menuet pastoral. — Pour piano 2 mains. Fötsich Frères (S. A.) éditeurs.

Deux morceaux qu'une pensée ingénieusement électorale a dictés ; une pensée qui ne cherche dans le style ancien qu'un ton de bonne compagnie ; une pensée qui a su retenir de la technique moderne juste de quoi jeter quelque imprévu dans son expression.

Ces deux morceaux attendriront les anciens et amuseront les jeunes. Ajoutons qu'ils ne sont pas seulement l'œuvre d'un musicien cultivé, mais d'un pianiste. Les jeux du contrepoint y sont aussi des jeux de timbres, qui font que tout y sonne clair et facile.

LA SAOCESSE AO « TZERGOTZET »

La discussion continue entre les deux cloches. Il semble résulter jusqu'ici, des divers avis exprimés, que la saucisse au foie et aux choux avec le poireau l'emporte dans le nord et l'ouest du canton, alors que l'est et le littoral du Léman appartiennent à la saucisse à rôti et aux châtaignes.

De plus, des renseignements que nous ont donnés nos fidèles correspondants patois : « Marc à Louis » et M. Octave Chambaz, à Rovray, en qui nous avons aussi toute confiance, on peut déduire que, dans le Jorat « lausannois » et dans la contrée d'Yvonand, le mets en question, qui est certainement connu, n'est pas désigné sous le nom de « tzergotzet ».

Voici les nouvelles lettres que nous avons reçues à ce sujet. Nous les publions dans l'ordre chronologique :

Bâle, 20 janvier 1914.

Messieurs les rédacteurs,

Grande a été ma surprise de constater que vos deux correspondants patoisants ignorent le sens de « tzergotzet ». Bien que né et élevé à Lausanne, j'ai connu dès mon enfance ce mot qu'on employait couramment chez mes parents ; je l'ai retrouvé à Paris dans la bouche de compatriotes ; il est familier à tous nos Vaudois de Bâle, et justement samedi prochain notre Cercle Vaudois se prépare à célébrer le 24 janvier par le « tzergotzet » traditionnel.

Le tzergotzet est notre mets national : le poireau cuit en purée, avec des pommes de terre, et dont on relève le goût en y faisant cuire aussi de la saucisse aux choux ou au foie.

N'ayant pas à ma disposition les matériaux nécessaires, je ne puis vous indiquer le domaine exact de ce mot. M. le professeur Gauchat le fera sans doute ; sans vouloir rien garantir, je crois qu'il est connu dans la Vallée de la Broie et le Gros de Vaud.

La « saocesse aô tzergotzet » désigne donc de la saucisse cuite dans du poireau, de même qu'on dit du mouton *aux raves*, de la poule *au riz*, etc.

Agréé, etc.

A. ROSSAT,
prof. à l'École réelle supérieure.

Strasbourg, le 20 janvier 1914.

Messieurs les Rédacteurs
du *Conteur vaudois*,
Lausanne.

Dans le n° 3 du 17 janvier du *Conteur*, on demande des explications au sujet du terme « tzergotzet ».

Dans le *Glossaire veveysan*, faisant partie de mon ouvrage « Vevey d'autrefois », je définis le mot Tzergotset ou Tzargotzet ou Schargochet tel qu'on l'employait dans le district de Vevey il y a 50-60 ans, par « mets de légumes et de châtaignes ».

En effet, le tsargotzet de mon jeune temps était un plat de choux agrémenté de châtaignes cuits ensemble que l'on consommait généralement avec de la saucisse à griller ou encore avec un morceau de « bâcon », mais l'accompagnement de ces viandes n'a rien à voir avec la définition du « schargochet ».

C'était un aliment éminemment « bouratif » dont les estomacs d'alors s'accommodaient mieux que ceux d'aujourd'hui et qui ne saurait faire partie du régime diététique en honneur chez certains médecins de Lausanne ou à Valmont.

Quant à moi, petit garçon de ce temps-là, ce mets me répugnait plutôt, car il était fort lourd surtout

accompagné de lard très gras tel qu'on le goûtait autrefois.

Dans les contrées des « pives », Jorat et Gros de Vaud, où les châtaignes n'étaient pas d'une consommation courante comme aux bords du lac, il n'est pas étonnant qu'on ne connaisse pas le tsargotset qui n'aurait, je crois, d'autre rapport avec le « trabetsset » que parce qu'on « coullait » le porc qui donnait les saucisses à griller sur le trabetsset.

J'espère que ces quelques mots vous permettront d'éclairer vos questionneurs de Lausanne et de Rovray et je saisis l'occasion de vous recommander la lecture de « Vevey d'autrefois » (librairie Lœtscher, à Vevey), signé *Vibiscus*.

Recevez, Messieurs, nos cordiales salutations.
F. PASCHOD.

Buchillon, le 20 janvier 1914.

Messieurs les rédacteurs du *Conteur*,
Lausanne.

Dans la contrée de Vallorbe, nos aïeules excellaient dans la préparation d'une purée de poireaux et de pommes de terre, dans laquelle elles faisaient cuire une délicieuse saucisse.

Ce mets, bien vaudois, était le tzergotzet, et comme on dit une « poule au riz », on disait alors une saucisse au tzergotzet.

Apparemment, la formule de fabrication de cette saucisse est aujourd'hui perdue.

Si mes souvenirs sont exacts, voici comment procédait ma grand'mère (née en 1786), quand, vers la Noël, on tuait *lou cayon* :

Elle prenait le foie, les poumons et le cœur et de la viande maigre, les « couennes » du lard cuites et une petites quantité de choux marbrés, bouillis.

Le tout finement haché avec le mélange et savamment assaisonné et dosé. Puis, suspendues dans la vieille cheminée de bois, les saucisses étaient fumées au genièvre.

Voilà, je crois, la simple explication de la saucisse au tzergotzet ou en patois vallorber *tzer-goutzet*.

Agréé, etc.

H.-F. GLARDON.

Couvret, le 21 janvier 1914.

Mon cher *Conteur*,

J'ai lu avec intérêt dans ton numéro 3, du 17 courant, les correspondances se rapportant au mot *tzergotzet*.

A mon avis, ce mot *tzergotzet* désigne un plat rustique, un *papet* aux poireaux et pommes de terre, qui se mange généralement avec de la saucisse au foie ou aux choux.

Ce débat m'a rappelé une petite aventure de mon enfance.

J'étais allée un jour, à l'heure de midi, chez un surnommé *Foumâ*, d'Etagnières. Celui-ci était assis devant une assiette de soupe aux poireaux, très épaisse, et, je l'entendis s'écrier :

« Mamâ ! est-le dau tzergotzet aô bin dé la soupa ? »

Cette petite anecdote me paraît résoudre la question au double point de vue de la désignation du mot *tzergotzet*, et de la région où il est employé.

Salutations très cordiales de votre vieille abonnée.

C. DUBIED.

Crissier, le 21 janvier 1914.

Mon cher *Conteur*,

Voici deux mots qui contribueront, j'espère, à éclaircir la signification du mot patois *tzergotzet* :

Une bonne vieille femme nous disait souvent, lorsqu'on avait du poireau pour le dîner :

« Vo z'ai dau tzergotzet. »

Elle nous racontait que chez eux — à Morrens — dans son jeune âge, ce mot était déjà peu employé, mais que quelques vieilles personnes n'en avaient pas d'autre pour désigner le poireau.

Eug. Bussy.

Greffe de Paix du cercle de Romanel.

Apples, le 22 janvier 1914.

Au *Conteur Vaudois*, Lausanne.

Le vocable *tzergotzet* est très connu chez nous, non pas seulement comme espèce de saucisse, mais il a un sens beaucoup plus étendu. Il s'adapte à ces petits soupers fins que, malheureusement, beau-